

Démarche	: Appel à projets commission des financeurs de la Manche 2026 à destination des résidents d'EHPAD
Organisme	: Commission des financeurs prévention de la perte d'autonomie de la Manche

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

## Formulaire

Si vous souhaitez développer ou poursuivre un projet dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie à destination des résidents en EHPAD, vous pouvez candidater à cet appel à projets conjoint ARS Normandie/commission des financeurs de la Manche, par le biais de cette plateforme.

Date limite de réception des dossiers : 30 janvier 2026 (23h59)

### Quel est l'objet de la démarche ?

Les commissions des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) coordonnent et financent à l'échelle des départements des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie. Ces actions s'adressent :

- aux personnes de 60 ans et plus vivant à leur domicile ou en établissement
- ainsi qu'aux proches aidants de ces personnes

Les CFPPA soutiennent prioritairement les actions de prévention et de promotion de la santé favorisant l'adoption durable de comportements favorables à la santé et l'autonomie des personnes. Ces actions doivent tout particulièrement contribuer à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé en portant une attention spécifique aux publics en situation de vulnérabilité.

Les CFPPA sont des instances de coordination partenariales créées par la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015. Elles sont présidées par le conseil départemental et vice-présidées par l'agence régionale de santé. Elles réunissent les acteurs qui contribuent au financement de la prévention et notamment des représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie (Carsat, CPAM, MSA), des fédérations d'institutions de retraite complémentaire (AGIRC ARRCO), de l'ANAH, des organismes

**1 action = 1 dossier à déposer**

- Il est nécessaire de déposer 1 dossier pour 1 action.
- Une action peut être ponctuelle (type conférence) ou composée d'un ensemble de séances aux objectifs communs. Si une action fait partie d'un ensemble d'actions avec des objectifs différents (nutrition, prévention des chutes...), 1 dossier pour chaque action est à déposer.
- Si une même action est réalisée dans plusieurs communes ou auprès de groupes de personnes différentes, le dépôt d'un seul dossier est suffisant

## Informations sur l'établissement

**Nom de l'établissement**

**Adresse de l'établissement**

**Adresse mail de l'établissement**

**Numéro de téléphone de l'établissement**

**Forme juridique de l'établissement**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Fonction publique hospitalière
- Fonction publique territoriale
- Lucratif
- Privé associatif
- Public

**Code NAF**

**Date de création de l'établissement**

**Effectif moyen annuel 2025**

**Numéro TVA intracommunautaire**

**Numéro RNA**

Si l'EHPAD est porté par une structure associative

# Appel à projets commission des financeurs de la Manche 2026 à destination des résidents d'EHPA

**Nombre de lits permanents**

**Nom et prénom du directeur**

**Adresse mail du directeur**

**Numéro de téléphone du directeur**

**Si la structure porteuse du projet est différente de l'organisme qui va recevoir la subvention, merci de le préciser ici**

Exemple un EHPAD dépose la demande de subvention, mais la subvention doit être versée à l'hôpital porteur de la structure

**Nom, prénom et titre de la personne signataire de la convention**

## Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention

**Nom et prénom du demandeur**

**Fonction du demandeur**

**Adresse mail du demandeur**

**Numéro de téléphone du demandeur**

## Description de l'action faisant l'objet de la demande de subvention

**Intitulé de l'action**

**Thématique de l'action**

Si l'action relève de plusieurs thématiques, merci d'indiquer la thématique principale

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

# Appel à projets commission des financeurs de la Manche 2026 à destination des résidents d'EHPA

- Accès aux droits
- Maintien du lien social
- Accès à la culture, aux loisirs
- Valoriser l'estime de soi

## S'agit-il

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Nouvelle action
- Développement d'une action existante
- Renouvellement d'une action
- Une action présentée une précédente année à la CFPPA mais non financée

## Si renouvellement d'une action ou action présentée une précédente année à la CFPPA mais non financée

Quels sont les axes majeurs d'amélioration apportés à l'action ?

## Eléments de diagnostic

Merci de citer les éléments de diagnostic, les références ou les constats de terrain justifiant votre action

## Comment l'action a été conçue ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- L'action a été conçue par notre structure
- À partir d'une action déjà mise en œuvre dans un autre département
- À partir d'une action qui a démontré l'adoption de changement de comportements des participants à travers une évaluation d'impact

## Si, à partir d'une action déjà mise en œuvre dans un autre département :

Où et par qui ?

## Si, à partir d'une action qui a démontré l'adoption de changement de comportements des participants à travers une évaluation d'impact :

Quel est le nom du programme et les références des articles ou communications scientifiques qui étayent l'action ?

# Appel à projets commission des financeurs de la Manche 2026 à destination des résidents d'EHPA

## Objectifs de l'action

### S'agit-il...

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

d'une action ponctuelle (type conférence)

d'une action sur plusieurs séances

### Si action ponctuelle, date de réalisation :

### Durée en nombre d'heures

### si action sur plusieurs séances, date de début (même prévisionnelle) :

### Date de fin (même prévisionnelle) :

### Durée totale de l'action en nombre de semaines :

### Description de l'action

### Public bénéficiaire de l'action et nombre prévisionnel de résidents bénéficiaires

Préciser ici le nombre de personnes différentes qui participeront à l'action. Une personne qui participe à deux temps d'une même action est à compter qu'une seule fois. Si l'action s'adresse à plusieurs groupes différents, faire le total du nombre de personnes prévues sur l'ensemble des groupes

Si vous n'avez pas encore connaissance du nombre exact de bénéficiaires, merci d'indiquer un ordre d'idée

### Modalités de repérage des résidents bénéficiaires de l'action

### Les résidents ont-ils été consultés dans le cadre de cette action ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si oui, par quels canaux ?

## Partenariats engagés autour de l'action

Nombre d'EHPAD associés à l'action

Nom du ou des EHPAD associé(s)

Si aucun EHPAD n'est associé à ce projet, veuillez justifier ce choix

### Structures du domicile et/ou partenaires extérieurs associés

Indiquer le nom de chaque structure et l'état d'avancée de chaque partenariat

### Les familles sont-elles impliquées dans le programme d'actions ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Calendrier de réalisation

Date de début de l'action

Durée prévue

Merci d'indiquer les grandes étapes de ce projet, en précisant pour chacune la date de début et la date de fin

### Moyens humains

Merci également de préciser ici les qualifications spécifiques de l'intervenant au regard des publics ciblés : (compétence, formations diplômantes ou certifiantes, ...)

**Description de l'organisation logistique**

**Le programme d'actions s'inscrit-il dans le projet d'établissement ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Communication et évaluation des projets**

**Quelle communication sera mise en oeuvre pour promouvoir l'action ?**

**Méthode d'évaluation prévue**

**Indicateurs prévus (quantitatifs et qualitatifs)**

**Résultats attendus**

**Si des actions sont envisagées pour faire perdurer dans le temps les bénéfices de l'action, merci de le préciser ici. Ces éléments seront portés à la connaissance des décideurs.**

**Budget prévisionnel**

**Coût global du projet**

**Montant demandé dans le cadre de l'appel à projets pour cette action**

**Appel à projets commission des financeurs de la Manche 2026 à destination des résidents d'EHPA**  
**Indiquer le montant du complément financé par l'établissement ou par un cofinanceur**  
Cofinancement ou autofinancement à hauteur de 20% minimum

**Objet et montant des principaux postes de dépense liés à l'action**

**Coût horaire par intervenant**

Le cas échéant

**Avez-vous déjà bénéficié d'un financement dans le cadre des appels à projet de la conférence des financeurs ou d'un appel à candidatures de l'ARS au cours des années précédentes ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Si oui, merci de préciser l'année, le montant et le(s) projet(s) concerné(s)**

**Dix lignes pour convaincre**

Ces éléments seront présentés aux membres décideurs de la CFPPA pour bien comprendre les points forts de votre action pour les résidents

**Pièces à joindre au dossier pour tous les établissements**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Attestation sur l'honneur signée par le représentant légal

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

RIB

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Dernier Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD)

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Budget prévisionnel de l'action

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Devis si recours à un prestataire extérieur ou si la demande porte sur de l'investissement

# Appel à projets commission des financeurs de la Manche 2026 à destination des résidents d'EHPA

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Merci de verser au dossier toute autre pièce que vous jugerez utile pour l'instruction

## **Pièces complémentaires pour les établissements gérés par des associations**

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Contrat d'engagement républicain

La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la république instaure un contrat d'engagement républicain applicable aux associations ou aux fondations qui font une demande de subvention, d'agrément ou une reconnaissance d'utilité publique (RUP).

Pour toute question relative à la transmission de cette pièce, merci de vous rapprocher de nos services.

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Dernier rapport d'activité

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Statuts de l'association

## **Pièces complémentaires pour les établissements privés à but lucratif**

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Extrait du Kbis